

L'information ci-jointe constitue une information privilégiée et doit être considérée comme une information réglementée au sens de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER NI DISTRIBUER TOUT OU PARTIE DE CE COMMUNIQUE DANS, VERS OU DEPUIS LES JURIDICTIONS DANS LESQUELLES UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Anheuser-Busch InBev annonce l'admission à la cote d'Actions Ordinaires Nouvelles

Anheuser-Busch InBev SA/NV (« AB InBev », anciennement Newbelco SA/NV (« Newbelco »)) (Euronext: ABI) (NYSE: BUD) (MEXBOL: ANB) (JSE: ANH) annonce que suite à la fusion de l'ancienne Anheuser-Busch InBev (l'« ancienne AB InBev ») en Newbelco dans le cadre de la Fusion Belge, les actions de la société dissoute Anheuser-Busch InBev SA/NV (ABI – ISIN: BE0003793107) qui étaient cotées sur Euronext Brussels avant la Fusion Belge ont été radiées d'Euronext Brussels.

De plus, à partir de 11h00 (heure mexicaine) le 10 octobre 2016, la négociation des actions de l'ancienne AB InBev a cessé à la Bourse du Mexique (*Bolsa Mexicana de Valores* ou « BMV »). Il est prévu que la Bourse de Johannesburg (*Johannesburg Stock Exchange* ou « JSE ») annule, le 13 octobre 2016, la cotation et la négociation des actions de l'ancienne AB InBev sur le JSE.

AB InBev annonce l'admission à la cote et le début de la négociation de ses 1.693.242.156 Actions Ordinaires Nouvelles (ISIN: BE0974293251) sur Euronext Brussels à compter d'aujourd'hui, le 11 octobre 2016, suite à l'approbation par Euronext Brussels de la demande formulée par AB InBev d'admettre à la cote ses actions ordinaires sur le marché réglementé d'Euronext Brussels. La cotation et la négociation des actions ordinaires d'AB InBev sur Euronext Brussels débuteront à 9h00 CET.

AB InBev annonce également l'admission à la cote et le début de la négociation de ses Actions Ordinaires Nouvelles sur la JSE et la BMV, ainsi que le début de la négociation d'*American Depositary Receipts* représentant des Actions Ordinaires Nouvelles sur la NYSE, à compter d'aujourd'hui, le 11 octobre 2016. La cotation et la négociation des Actions Ordinaires Nouvelles sur Euronext Brussels et sur la JSE débuteront à 9h00 CET (également 9h00 SAST), et à 8h30 (heure mexicaine) sur la BMV. En outre, à partir de 9h30 EST le 11 octobre 2016, les *American Depositary Receipts* représentant actuellement des actions de l'ancienne AB InBev représenteront des Actions Ordinaires Nouvelles.

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent communiqué ont les significations énoncées dans le *scheme document* publié par SABMiller plc le 26 août 2016.

Une version anglaise, française et néerlandaise de ce communiqué de presse sera disponible sur www.ab-inbev.com.

A propos d'Anheuser-Busch InBev

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext: ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL: ANB) et d'Afrique du Sud (JSE: ANH) et une cotation d'*American Depositary Receipts* à la Bourse de New York (NYSE: BUD). Notre Rêve est de rassembler les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 400 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Castle®, Castle Lite®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Chernigivske®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Klinskoye®, Michelob Ultra®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, Sibirskaia Korona®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co à St. Louis aux Etats-Unis, à la création de la Brasserie Castle en Afrique du sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 200.000 collaborateurs basés dans plus de 50 pays de par le monde. En 2015, sur une base pro forma combinée, AB InBev a réalisé un chiffre d'affaires de 55,5 milliards de dollars US (à l'exclusion des joint-ventures et des entités associées).

Consultez notre site @ www.ab-inbev.com.

Likez-nous @ www.facebook.com/abinbev.

Suivez-nous @ twitter.com/abinbevnews.

Contacts

Médias

Marianne Amssoms
+1 212 573 9281
marianne.amssoms@ab-inbev.com

Karen Couck
+1 212 573 9283
karen.couck@ab-inbev.com

Kathleen Van Boxelaer
+32 16 27 68 23
kathleen.vanboxelaer@ab-inbev.com

Conseiller en communication d'AB InBev - Brunswick

Steve Lipin / Jayne Rosefield (Brunswick Group US)
+1 212 333 3810
slipin@brunswickgroup.com
jrosefield@brunswickgroup.com

Richard Jacques / Katie Ioanilli (Brunswick Group UK)
+44 20 7404 5959
rjacques@brunswickgroup.com
kioanilli@brunswickgroup.com

Investisseurs

Graham Staley
+1 212 573 4365
graham.staley@ab-inbev.com

Heiko Vulsieck
+32 16 27 68 88
heiko.vulsieck@ab-inbev.com

Lauren Abbott
+1 212 573 9287
lauren.abbott@ab-inbev.com

Notes

Indications de nature prévisionnelle

Le présent communiqué de presse contient des « déclarations prévisionnelles ». Ces déclarations reposent sur les attentes et points de vue actuels du management d'AB InBev quant aux événements et évolutions futurs et sont soumises à des incertitudes et des changements au gré des circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans ce communiqué comprennent des déclarations relatives au Rapprochement, ainsi que d'autres déclarations qui ne constituent pas des données historiques. Les déclarations prévisionnelles sont généralement rédigées au futur ou comprennent des mots ou expressions tels que « pourrait », « devrait », « croire », « avoir l'intention », « s'attendre à », « anticiper », « viser », « estimer », « probable », « prévoir » ou d'autres mots ou expressions ayant une portée similaire. Toutes les déclarations qui ne sont pas relatives à des données historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles, qui reflètent le point de vue actuel du management d'AB InBev, sont sujettes à de nombreux risques et incertitudes au sujet d'AB InBev et sont dépendantes de nombreux facteurs, qui pour certains sont en dehors du contrôle d'AB InBev. Des facteurs, risques et incertitudes importants peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés. Ceci inclut, entre autres, les risques relatifs à la société dissoute Anheuser-Busch InBev (l'« ancienne AB InBev ») décrits au point 3.D du rapport annuel de l'ancienne AB InBev inclus dans le formulaire 20-F (« Form 20-F ») déposé auprès de la *US Securities and Exchange Commission* (« SEC ») le 14 mars 2016, les principaux risques décrits aux pages 16 à 17 du rapport annuel et des comptes annuels de SABMiller pour l'année se terminant le 31 mars 2016 ainsi que les risques décrits sous le point « Facteurs de risques » de la Déclaration d'Enregistrement de Newbelco SA/NV sur le formulaire F-4, déposé auprès de la SEC le 26 août 2016. D'autres facteurs inconnus ou imprévisibles peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats énoncés dans les déclarations prévisionnelles. Il n'existe aucune certitude que les opérations proposées seront finalisées, ni qu'elles le seront selon les conditions décrites aux présentes.

Les déclarations prévisionnelles doivent être lues conjointement avec les autres avertissements et mises en garde contenus dans d'autres documents, y compris le formulaire 20-F le plus récent de l'ancienne AB InBev, la Déclaration d'Enregistrement de Newbelco SA/NV sur le formulaire F-4, les rapports inclus dans le formulaire 6-K et tout autre document que l'ancienne AB InBev, SABMiller ou AB InBev ont rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la lumière de ces avertissements et mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur AB InBev, ses affaires ou ses opérations. Sauf lorsque cela est requis par la loi, AB InBev ne s'engage pas à publier des mises à jour ou de réviser ces déclarations prévisionnelles, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre.